SÉCURITÉ AU TRAVAIL
DES RISQUES SOUS-TRAITÉS, UNE FORMATION EN CHUTE LIBRE

C'est sur le lieu du travail que les accidents sont les plus fréquents. À l'usine, sur les chantiers, sur les routes... la sécurité est une vigilance de chaque instant. Or, la course au rendement pèse sur l'évaluation des risques. Les défauts de formation s'accumulent. Et le nombre d'accidents ne cesse d'augmenter.

Que faudrait-il faire pour que les accidents du travail cessent ? Des pages Facebook depuis quelques années – « Le travail tue », « Accident du travail : silence, des ouvriers meurent » – font remonter ces morts et blessés au travail, la plupart du temps des ouvriers (couvreurs, ouvriers du bâtiment, routiers, bûcherons, apprentis...) « On vous retorquera aisément qu'il y a de moins en moins d'accidents du travail dans les pays développés », précise Michel Bianco, militant retraité qui a perdu en 2006 son jeune fils dans un accident du travail.

Michel Bianco s'occupe de la page Facebook « Le travail tue ». « En réalité, on a externalisé et délocalisé de très nombreuses activités, qu'il s'agisse des activités d'extraction minière, délocalisées en Afrique ou en Amérique latine, ou de celles du textile – on se souvient de l'incendie du Rana Plaza, au Bangladesh en 2013, qui avait fait 1135 morts. » Pourtant, on sait aussi que les accidents de la route sont la première cause d'accidents du travail – notamment chez les routiers et les VRP – et, la plupart du temps, les conditions d'exercice de métiers sous pression sont les vrais responsables de ces accidents.

PAS LE DROIT À L'ERREUR

Un lot commun à la plupart des professions : le temps pressurise toutes les activités et les retentissements se payent au prix fort. Ainsi, « quand il y a une bétonnière déplacée par une grue, explique Michel Bianco, afin qu'il n'y ait pas d'accident, il faudrait que le travail cesse sous l'ensemble de la zone au-dessus de laquelle la grue déplace la bétonnière. Il ne devrait y avoir personne qui travaille en dessous, ce qui signifie stopper le chantier. Alors, évidemment, c'est la mise à l'arrêt, donc une "perte" de temps et d'argent. Or, il faut vite finir le chantier. Mais, quand un train passe, il n'y a pas de cheminots sur les rails », insiste Michel Bianco.

L'autre cause de mortalité, de handicaps et blessés graves, ce sont les chutes de grande hauteur. Travailler en haut d'un escalier, d'un immeuble, d'un toit ou d'un pylône, évoluer sur un échafaudage, au bord d'une fosse ou d'un précipice sont des activités à risques. Des métiers où les balisages de sécurité sont essentiels et ne doivent pas être négligés. Mais les « couvreurs, quand ils montent des milliers de fois sur les toits, avec l'habitude, la vigilance se relâche, précise Michel Bianco. La meilleure des préventions serait une formation permanente et continue de tous les salariés, car le pire, c'est l'habitude ».

Ces accidents provoquent des décès, mais aussi des handicaps à vie pour des personnes qui se retrouvent souvent dans la plus grande précarité, alors que la justice est lente à indemniser les victimes. Attention, alerte Michel Bianco, en matière d'accident du travail « la responsabilité est évidemment toujours involontaire » – sauf dans les rares cas de faute inexcusable de l'employeur. Il ne s'agit pas d'homicide volontaire, mais d'accident, et « la magistrature se montre très professionnelle, en demandant expertises et contre-expertises, ce qui retarde d'autant la décision finale ».

Les comités d'hygiène et de sécurité des commissions de travail (CHSCT), qui permettaient le dialogue entre l'employeur et des représentants des salariés sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail, ont été supprimés en 2018, leurs missions revenant au comité social et économique (CSE). Mais ils avaient permis de « former les salariés qui avaient acquis une véritable expertise dans leur domaine », précise Michel Bianco. Il y avait une formation de 5 jours au minimum et, aujourd'hui, ces milliers de représentants du personnel, qui étaient des points de repère dans les entreprises, ne remplissent plus ce rôle.

PRÉVENTION COMPLEXIFIÉE

Autre problème majeur : la « formation à la prévention ». La prévention s'est complexifiée et les entreprises ont souvent recours à des formations extérieures pour se prévaloir d'avoir fait ce que les textes leur demandaient. Le problème de ces formations, « c'est qu'il faudrait des remises à niveau de façon constante », conclut Michel Bianco. Et à lire les nouvelles d'accidents quotidiens sur les pages Facebook (voir adresse page ci-contre), vigilance et mise en commun des gestes de prévention sont urgentes à mettre en œuvre. ★

ANNE-CORINNE ZIMMER

« Les entreprises font appel à des formations extérieures pour se prévaloir d'avoir fait ce qu'exigent les textes. Mais ce qu'il faut, c'est des remises à niveau constantes. » M. BIANCO, animateur de la page Facebook « Le travail tue »

ROMAIN GAILLARD / REA

Depuis la reprise de l'activité, la pression redouble pour rattraper les retards de chantier, ce qui favorise les situations à risques.

318

C'est le nombre de chutes de hauteur enregistrées par la Direction générale du travail en 2018. Celles-ci ont occasionné 49 décès. Elles restent la première causes des accidents de travail dans le BTP, où 1 chute sur 3 est mortelle.

DES PAGES FACEBOOK POUR ALERTER

Les pages Facebook – « Le travail tue » (https://www.facebook.com/michel13770/) et « Accident du travail : silence, les ouvriers meurent » (https://www.facebook.com/DuAccident) – font remonter quotidiennement les morts et blessés liés aux accidents du travail, principalement issus de signalements donnés par la presse quotidienne régionale.